

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 juin 2017

10^{ème} Commission
N° CP-2017-6-10-3

Service instructeur

DSOL - Service insertion et développement local

Service consulté

**APPEL À PROJETS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE
DÉPARTEMENTALE D'INSERTION 2017 :
SUBVENTION A L'ASSOCIATION BASE**

Résumé : L'association BASE à MULHOUSE (Bourtzwiller Association Services Emploi) a été créée fin 2016 suite à la dissolution de l'association Espace & Développement. Elle reprend une partie de ses activités, à savoir l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa). Après vérification des statuts, comme demandé par la Commission Permanente du 7 avril 2017, il est ainsi proposé d'accorder à l'association BASE, une subvention d'un montant de 30 000 € pour le suivi de 90 bénéficiaires du rSa issus majoritairement du quartier de Bourtzwiller.

Lors de la Commission Permanente du 7 avril 2017, les Conseillers départementaux ont décidé de surseoir à l'octroi d'une subvention à l'association BASE, en l'attente d'éléments complémentaires portant sur les statuts de la structure.

Il convient de porter à la connaissance de la Commission Permanente, les précisions suivantes :

- Le Président de l'Association, François DAVEIRIO, a déposé une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, dans les délais impartis (décembre 2016). Cette demande est accompagnée des pièces justificatives demandées, notamment des statuts. Ceux-ci font apparaître que le Département n'est pas membre de droit, ni membre actif ou membre associé de la structure. L'association n'a en effet pas sollicité le Département pour la représentation d'un élu dans ses instances.
- Cette demande de subvention a fait l'objet d'une instruction attentive et articulée avec les autres co-financements sur ce territoire, notamment le Fonds Social

Européen (FSE) géré par la Maison de l'Emploi et de la Formation de la Région mulhousienne. Un comité de pilotage technique a été mis en place à l'initiative de la Ville et de l'Etat afin de veiller au plus près au bon fonctionnement de cette nouvelle structure (respect du cadre d'intervention posé par chaque financeur, gestion rigoureuse, etc.) et pour l'accompagner dans son démarrage.

- BASE bénéficie ainsi, début 2017, de deux subventions au titre de la « politique de la ville », 59 000 € sur 13 mois par la Ville de MULHOUSE et 18 000 € par l'Etat sur 3 mois pour permettre le démarrage. Elle fonctionne avec deux professionnels, tous deux anciens salariés d'Espace et Développement.

L'action proposée porte sur l'accompagnement socio-professionnel de bénéficiaires du rSa qui seront orientés nominativement par la Commission Territoriale des Solidarités Actives (CTSA) de la Région mulhousienne à compter du 1^{er} juin 2017, pour un montant de 30 000 € cette année.

La 10^{ème} commission a émis un avis favorable lors de la séance du 19 mai 2017.

En conclusion, il est proposé au titre de l'année 2017 :

- d'accorder à l'association BASE une subvention pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa d'un montant de 30 000 €,
- d'approuver et de m'autoriser à signer avec cette structure la convention afférente à cette subvention, jointe en annexe.

La dépense correspondante est à prélever sur le programme H812 imputation 017-564-6574-3048-010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN